SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur :	Patina-Fala France Sarl
Rue :	5, rue de Zimmersheim
Code pays/Code postal/Commune :	F – 68400 Riedisheim
Téléphone :	00800 99 22 86 30
Téléfax :	00800 99 22 86 32
E-Mail :	info@patina-fala.fr
Service chargé des renseignements :	Département « F&E » et sécurité du produit
Contact, E-Mail :	Patina-Fala, info@patina-fala.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris -
Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg Saint-
Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

-

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

-

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:

-

Mention(s) d'avertissement:

-

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:
Contient: -

Mentions de danger :
-

Conseils de prudence :
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

Description	**% poids**	**Identification**	**Classification - 67/548 EG - 1272/2008 (CLP)**
Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium	1-5	CAS 68081-81-2 EINECS 268-356-1	Xn, R22; Xi, R38-41 Acute Tox. 3, H301 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315
Poly(oxy-1,2-ethandiyl).alpha.-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié	1-5	Ref.-No. 02-2119552461-55-0000 Polymer Utilisez substances énumérées à l'EINECS	Xn , R22, R41 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

Composition (648/2004; DetVO): Moins de 5% de tensioactifs anioniques, moins de 5% de tensioactifs non-ioniques, parfums, limonène, Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone.

Autres composants : -

Autres informations : -

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Aucune
Après inhalation :	Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Après contact avec la peau :	Laver à l'eau et au savon.
Après contact avec les yeux :	Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion :	Rincer la bouche et boire un peu d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :	La substance elle-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction :	Eteindre l'incendie avec des extincteurs appropriés.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :	Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers

Aucun

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Aucun
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections: Aucune.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans l'emballage d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Aucun

Autres indications sur les conditions de stockage : Température de stockage : température ambiante normale. Sans gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produit à utiliser de manière appropriée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

			Valeur limite 8 h		**Valeur limite – Court terme**	
Description, substance	**CAS**	**Pays**	**ppm**	**mg/m³**	**ppm**	**mg/m³**

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène : Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures

	de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Protection respiratoire :	Aucune requise.
Protection des mains :	Portez des gants de protection en Nitril de Catégorie III d'après la sélection des matériaux pour gants EN 374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).
Matériau des gants	Par example Nitril
Temps de pénétration du matériau des gants	-
Protection des yeux :	Aucune
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore, blanc
Odeur :	Parfumé
pH :	8,5 à 20°C (conc.)
point de fusion/point de congélation :	Environ 0°C (eau).
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Environ 100°C (eau).
Point d'éclair :	Non applicable.
taux d'évaporation:	Non déterminée.
inflammabilité:	Incombustible.
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	Non applicable.
pression de vapeur	Non déterminée.
densité de vapeur:	Non déterminée.
densité relative	1,0 g/cm³ (20°C)

solubilité(s)	miscible avec l'eau
coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
température de décomposition:	Non déterminé.
viscosité;	Non déterminé.
propriétés explosives	Non applicable.
propriétés comburantes.	Non applicable.

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions recommandées des stockage. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4 Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits d'entretien.
10.5 Matières incompatibles	Acides, alcalines
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucune donnée disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Espèce
-				

Toxicité aiguë	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé comme irritant des yeaux. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Mutagénicité sur les cellules germinales;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	Le mélange n'a pas de dangers pour l'environnement (voir la section 2). La classification des propriétés environnementales a été effectué

conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
-				

12.2 Persistance et dégradabilité: Le produit contient des agents tensioactifs biodégradables conformément à la WRMG et à la directive 67/548/CEE sur les détergents (voir le point 15).

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune indication de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol: Non déterminé pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas remplies.

12.6 Autres effets néfastes Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Code déchets: 200130. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) **14.1 Numéro ONU** **14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** **14.3 Classe(s) de danger pour le transport** **14.4 Groupe d'emballage** **14.5 Dangers pour l'environnement :** **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Pas de marchandises dangereuses.
Transport maritime IMDG/GGVSee **14.1 Numéro ONU** **14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** **14.3 Classe(s) de danger pour le transport** **14.4 Groupe d'emballage** **14.5 Dangers pour l'environnement :** **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Pas de marchandises dangereuses.
Transport aérien ICAO/IATA **14.1 Numéro ONU** **14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** **14.3 Classe(s) de danger pour le transport** **14.4 Groupe d'emballage** **14.5 Dangers pour l'environnement :** **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Pas de marchandises dangereuses.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (CE) Nº 648/2004 (EG)	Le produit remplit les critères fixés dans le règlement (CE) n ° 648/2004 ensemble. Détails des composants voir section. 3
RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006: Appendice XIV, REACH Art. 57	SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ne sont pas utilisés.
Classe risque aquatique (WGK)	WGK 1, selon VwVwS, Appendice 4

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation : Aucune

Les agents tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. La documentation confirmant cette affirmation sera conservée et mise à la disposition des autorités compétentes des états-membres et uniquement à elles, soit directement soit sur demande d'un fabricant de détergents.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier dare de révision : Version - /05.06.2013

16.2 Abréviations et acronymes:

Aucune

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Aucune

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul
Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel